

Résolution présentée par la délégation de MADAGASCAR

THEME Agenda 2030 pour le développement durable

CONCERNE Objectif 7.b de l'Agenda 2030 du Développement Durable en Afrique

L'Assemblée Générale,

Rappelant que l'ONU s'est engagée d'ici 2030 à développer l'infrastructure et à améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

Constatant qu'une très forte minorité (15%) des habitants de Madagascar ont accès à de l'électricité et que très peu de progrès ont été observés dans les dernières 10 années.

Reconnaissant que ceci accentue la pauvreté, et le sous-développement du pays tout en empêchant l'accès à des technologies plus modernes. Aussi, faute de systèmes digitalisés accessibles à toute la population, le manque d'information peut induire à la corruption, au braconnage ou à d'autres formes d'activités illégales.

Estimant que le coût de l'électricité est très élevé par rapport au revenu de la population et que le réseau actuel dépend majoritairement d'énergies fossiles mais que le pays a un énorme potentiel concernant l'implémentation d'énergies renouvelables (ex : photovoltaïques, éoliennes ...).

Déplorant que le réseau actuel dépend majoritairement d'énergies fossiles, ne s'accordant pas avec les objectifs du développement durable et la lutte contre le dérèglement climatique.

Redoutant l'accentuation des conséquences du dérèglement climatique, déjà très dramatiques dans l'île, ainsi qu'un manque d'évolution socio-économique du pays dû au manque de développement d'infrastructures publiques.

Tenant compte du manque de fonds pour entreprendre de grands projets de constructions.

Exige pour fournir des services d'électricité à la majorité des habitants de Madagascar et promouvoir le développement économique et technologique du pays :

1. Une mobilisation de la communauté scientifique internationale dans le but de créer des systèmes éoliens ou hydrauliques faciles à construire, peu chers et faciles d'entretiens pour que le plus grand nombre de familles puissent avoir leur propre générateur d'énergie renouvelable dans des pays en développement
2. Une collecte de fonds au sein des membres de l'assemblée pour subventionner la mise en place d'une campagne de sensibilisation de la population dans le but d'aider à l'accès énergétique
3. La création d'accords commerciaux internationaux, dans le cadre de certains projets tels que Belt and Road Initiative (Avec la Chine), concevant des échanges durables entre les ressources de Madagascar dans le but d'obtenir des subventions pour construire des infrastructures produisant de l'énergie renouvelable

Le texte français fait foi...